

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Commissariat général au développement durable

Paris, le 22 JAN. 2019

Direction de la recherche et de l'innovation

Note

Sous-direction de l'animation scientifique et technique

Bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques

à

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Pascal ZEMOUR

Courriel : comites-de-domaine.ast4.dri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comités d'évaluation scientifique et technique de domaine : campagne 2019

PJ : 3 annexes

La sous-direction de l'animation scientifique et technique (S&T) assure le pilotage du dispositif des comités d'évaluation S&T de domaine. Ce dispositif est en charge de la reconnaissance de la spécialisation et de l'expertise S&T des agents du MTES - MCTRCT et de leurs établissements publics. Il répond à la nécessité pour le pôle ministériel de disposer de spécialistes et d'experts S&T de haut niveau pour relever les défis complexes qui lui sont assignés.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir identifier dans vos services les agents susceptibles de pouvoir présenter un dossier de qualification au dispositif des comités de domaine en 2019 et le leur proposer. Pour ce faire, vous trouverez :

- en annexe 1, une description du dispositif des comités de domaine,
- en annexe 2, les modalités de candidature, avec des liens sur des sites d'information
- en annexe 3, le calendrier 2019 des comités de domaine prévues à ce jour

Dans cette démarche, vous voudrez bien porter une attention particulière aux agents ayant des compétences S&T de haut niveau dans le domaine « Energie-Climat ». Ce comité a en effet été révisé en 2018 et intègre dorénavant la production d'énergie, la demande d'énergie, le climat et son changement, l'économie de l'énergie et du climat, les aspects sociologiques de la transition énergétique et climatique, les aspects réglementaires et de politiques publiques en énergie et climat.

Le bureau de la reconnaissance des compétences S&T (CGDD/DRI/AST4) dont les coordonnées figurent en annexe 2, est à votre disposition, en tant que de besoin, pour tout échange ou précision.

La sous-directrice
de l'animation scientifique et technique



Claire SALLENAVE

Liste des destinataires

- Mme et MM. les directeurs généraux d'administration centrale
- Mmes et MM. les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
- Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
- Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France
- Mmes et MM. les directeurs départementaux des territoires
- Mmes et MM. les directeurs interdépartementaux des routes
- MM. les directeurs interrégionaux de la mer
- Monsieur le président directeur général de MÉTÉO-FRANCE
- Mmes et MM. les directeurs généraux de l'AFB, CEREMA, IFSTTAR, IGN, ONCFS, VNF
- Mmes et MM. les directeurs du CETU, CNPS, ENPC, ENTPE, SNIA, STAC, STEEBGH, STRMTG, SCHAPI
- Monsieur le président de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

Copie à:

- Monsieur le directeur de la recherche et de l'innovation (CGDD/DRI)
- Madame la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail (SG/DRH/D)

Annexe 1 Description du dispositif des comités de domaine

La circulaire du 25 janvier 2011 relative aux comités de domaine organise le dispositif d'évaluation des spécialistes et experts scientifiques et techniques pour les agents des catégories A et B relevant du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT).

Depuis 2016, le dispositif du MTES - MCTRCT, qui comprend 10 comités de domaine, est complété du dispositif d'évaluation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) actuellement composé de 3 collèges de domaine.

Ces deux dispositifs complémentaires sont ouverts aux agents des catégories A et B :

- en activité au sein du MTES - MCTRCT et de ses établissements publics, agents qui peuvent être gérés ou non par le ministère ;
- rattachés en gestion au MTES - MCTRCT mais affectés hors du ministère ou des établissements publics de son réseau scientifique et technique (RST) ;
- gérés par le MAA en poste au MAA ou dans ses établissements publics (dont IRSTEA).

Ils reposent sur des instances d'évaluation composées de personnalités reconnues dans leur domaine de compétences scientifiques et techniques et implique tous les acteurs intéressés au processus (hiérarchie, DRH, MIGT,...).

Le commissariat général au développement durable et le secrétariat général du MTES - MCTRCT sont responsables conjointement du pilotage du dispositif des comités de domaine, la commission d'orientation des experts-spécialistes (COSE) assure celui du dispositif du MAA.

Rappel sur les objectifs du dispositif

- ✓ reconnaître par les comités de domaine du MTES - MCTRCT ou les collèges de domaine du MAA une compétence de niveau spécialiste, expert ou expert international au regard d'un référentiel portant sur les compétences, les capacités d'intervention, et le rayonnement de l'agent ;
- ✓ constituer un vivier de spécialistes et d'experts ;
- ✓ définir des parcours professionnels valorisants pour les spécialistes et les experts correspondant aux besoins des ministères.

Qualifications attribuées :

- Les comités et collèges de domaine attribuent des qualifications de spécialiste, d'expert et d'expert international.
- Ces qualifications sont **valides 4 ans** à compter de la date de la décision.

Les 10 comités de domaine du MTES - MCTRCT

- ✓ Bâtiment (BAT)
- ✓ Énergie et climat (EC)
- ✓ Géotechnique et risques naturels (GRN)
- ✓ Gestion durable des ressources naturelles (GDRN)
- ✓ Habitat, Aménagement, Ville et Territoires (HAVT)
- ✓ Infrastructures (INFRA)
- ✓ Ouvrages d'art (OA)
- ✓ Risques liés à l'activité humaine (technologiques et sanitaires) (RA)

- ✓ Systèmes d'information (SI)
- ✓ Transports durables, sécurité, inter-modalité et mobilité (TS)

Les 3 collèges de domaine du MAA

- ✓ Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux
- ✓ Filière forêt-bois : performance économique et environnementale
- ✓ Transition agro-écologique et performance économique

Annexe 2
Modalités de candidature

1-Conditions de candidature

- ✓ Appartenir à un corps de catégorie A ou B du MTES - MCTRCT ou du MAA ;
- ✓ Avoir une expérience en cours dans le domaine de **5 ans minimum**.

2- Pour déposer un dossier d'évaluation auprès des comités de domaine du MTES/MCT

L'ensemble des informations relatives aux comités d'évaluation scientifique et technique de domaine dont le calendrier des séances des comités 2019 et le dossier de candidature sont accessibles sur le site extranet du réseau scientifique et technique (RST) à l'adresse :

<http://extranet.rst.developpement-durable.gouv.fr/>

Toutes ces pages aboutissent à la même page d'authentification « Extranet - authentification » :

- *utilisateur* : RST-2012
- *mot de passe* : RSTdd#38

Il est possible d'accéder à ce site soit directement soit en passant par les sites :

A) internet : <http://www.rst.developpement-durable.gouv.fr/> [Pointer ensuite dans le bandeau sur "accéder à l'extranet"]

B) intranet du MTES - MCTRCT : <http://intra.rh.sg.i2/evaluation-scientifique-et-technique-specialistes-r2373.html>

Les documents (dossier et formulaire de demande d'évaluation à compléter par l'agent, formulaire de demande d'évaluation à compléter par le chef de service, note argumentaire dans le cas d'une candidature multiple à compléter par l'agent) doivent être adressés en version numérique à :

- comites-de-domaine.ast4.dri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

au minimum **2 mois avant la date souhaitée du comité** afin de permettre l'organisation des évaluations.

À noter que compte tenu du nombre maximal de dossiers pouvant être évalués par séance, le bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques de la DRI peut être amené à reporter l'examen de certains dossiers à une séance ultérieure.

Le calendrier 2019 des séances des comités de domaine du MTES - MCTRCT est fourni en annexe 2.

Contacts :

Françoise PEREIRA (gestionnaire des comités)
Francoise.Pereira@developpement-durable.gouv.fr

Pascal ZEMOUR (responsable des comités)
Pascal.Zemour@developpement-durable.gouv.fr

3- Pour déposer un dossier d'évaluation auprès des collèges de domaine du MAA

Toutes les informations utiles ainsi que le dossier de candidature à compléter sont directement accessibles sur le site internet Alim'agri du MAA : <http://agriculture.gouv.fr/reconnaissance-de-expertise>

Le dossier complété doit être envoyé en version numérique et en version papier au secrétariat de la COSE aux adresses :

Secrétariat de la COSE :

mail : sec-cose@agriculture.gouv.fr

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Mission du pilotage de l'emploi, de la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de l'observatoire des missions et des métiers (SG/SRH/MPEGPRHOMM)

78, rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

en mettant le secrétariat des comités de domaine en copie de l'envoi de la version numérique, à l'adresse :

- comites-de-domaine.ast4.dri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr